



PRÉFET DE L'ESSONNE

**DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES**

SERVICE ÉCONOMIE AGRICOLE

Affaire suivie par :
Florian Giraud
Tél. : 01.60.76.33.64
Mél : ddt-sea@essonne.gouv.fr

Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels Agricoles et Forestiers

Compte rendu de la séance du 12 avril 2019

La Commission Départementale de Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers de l'Essonne, convoquée le 1^{er} avril 2019, s'est réunie le 12 avril 2019, à Évry (91), sous la présidence de M. ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant Monsieur le Préfet.

1) Membres de la commission

1.1 Membres présents :

- M. Philippe ROGIER, directeur départemental des territoires de l'Essonne, représentant le Préfet de l'Essonne ;
- M. Jean-Jacques BOUSSAINGAULT, représentant les établissements publics de coopération intercommunale ;
- Mme Pauline CARRAÏ, représentant l'association « NaturEssonne » ;
- M. Jean-Luc CURAT, adjoint au maire de Saclay, représentant les maires ;
- M. Florian GIRAUD, représentant la direction départementale des territoires ;
- M. François MARAIS, représentant le président des Jeunes agriculteurs ;
- M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement » ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest ;
- Mme Julie OZENNE, représentant le réseau AMAP Île-de-France.

1.2 Pouvoirs

- M. Denis MAZODIER, représentant l'association « Essonne Nature Environnement », dispose d'un pouvoir de Mme Danielle ALBERT, représentant l'Union des syndicats des propriétaires forestiers d'Île-de-France ;
- M. Philippe MORCHOISNE, représentant la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles d'Île-de-France Ouest dispose des pouvoirs de :
 - M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne pour l'ensemble de la séance ;
 - M. Pierre MARCILLE, représentant la chambre d'agriculture de région Île-de-France et M. François MARAIS, représentant le président des Jeunes agriculteurs lors du passage du PLU d'Oncy-sur-Ecole.

1.3 Membres absents et/ou excusés :

- M. Christian SCHOETTL, maire de Janvry, représentant les maires ;
- M. Patrick OLLIER, président du Conseil de la Métropole du Grand Paris ;
- M. Fabien PIGEON, représentant du Collège des propriétaires agricoles désigné par la chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- Mme Élodie BOUSSAINGAULT-PEIGNE, représentant la chambre départementale des Notaires de l'Essonne ;
- M. Guy CROSNIER, président délégué en charge de la ruralité et du monde agricole représentant le Conseil Départemental de l'Essonne ;
- M. Didier HARDOUIN, représentant l'union des syndicats Coordination Rurale d'Île-de-France ;

- M. Thierry LANOE, représentant la Fédération Interdépartementale des Chasseurs d'Île-de-France ;
- Mme Gaëlle LACAZE, représentant le président de la SAFER (voix consultative) ;
- M. Pascal MARTIN, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île - de - France Ouest (voix consultative) ;
- M. Olivier RUSSEIL, représentant l'INAO ;
- Mme Charlotte BOUCHAUD, représentant l'agence de l'Office National des Forêts interdépartementale Île-de-France Est (voix consultative) ;
- M. Yves HINCELIN, représentant la Chambre des Experts Fonciers de Paris-Île-de-France (voix consultative) ;
- M. Thierry SIROU, représentant de la Fédération Régionale des Coopératives Île-de-France (voix consultative) ;
- Mme Madeleine HERVE, représentante de l'Etablissement Public Foncier d'Île-de-France.

2) Invités à titre d'experts

- Mme Aline GUEGUAN, représentante de la Chambre d'agriculture de région Île-de-France ;
- M. Henri VACHER, de la direction départementale des territoires de l'Essonne ;
- Mme Amandine CABRIT et Mme Céline PLAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du ScoT de Cœur d'Essonne Agglomération ;
- Mme Mathilde LAPERNA, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation de la DUP valant mise en compatibilité des PLU de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux ;
- M. Bastien DOUMAS, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation de la DP valant mise en compatibilité du PLU de Marcoussis ;
- Mme Chloé HARDOUIN et Anne-Laure CARAT, de la direction départementale des territoires de l'Essonne lors de la présentation du PLU d'Oncy-sur-Ecole.

3) Quorum et ordre du jour

M. Philippe ROGIER constate que le quorum du nombre de votants est atteint et ouvre la commission départementale de préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers.

Ordre du jour :

- a) Compte rendu et fonctionnement de la commission : le compte rendu de la commission du 8 février 2019 est validé à l'unanimité ;
- b) Examen du ScoT de Cœur d'Essonne Agglomération ;
- c) Examen de la déclaration d'utilité publique de la route de chasse avec mise en compatibilité des PLU de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux ;
- d) Examen de la déclaration de projet valant mise en compatibilité du PLU de Marcoussis ;
- e) Examen du PLU d'Oncy-sur-Ecole.

4) Ont présenté leur projet devant la commission :

- ScoT de Cœur d'Essonne Agglomération : George Joubert, vice-président de Cœur d'Essonne Agglomération en charge de l'aménagement, Christophe Brerat et Selvie Lagarde, de Cœur d'Essonne Agglomération, Julie Leroux et Idris Ghouati de CITADIA Conseil et Clothilde Laburte, d'EVEN Conseil ;
- DUP avec mise en compatibilité des PLU de Ballainvilliers et Saulx-les-Chartreux : Corine Chauvel, Thierry Mas-Maury et Miguel Figueirido, service grands projets et ingénierie, conseil départemental de l'Essonne ;
- DP avec mise en compatibilité du PLU de Marcoussis : Olivier Thomas, maire, Elodie Liewig, directrice du développement urbain et de l'aménagement à Marcoussis et Guillaume Perez, bureau d'études,
- PLU d'Oncy-sur-Ecole : Jacques Normand, maire, Bruno Delecour, adjoint au maire et Guillaume Graveleau, bureau d'études CDHU.

À Évry, le **26 AVR. 2019**
Le président de la CDPENAF,


Philippe ROGIER

Ce document est publié sur le site des services de l'État en Essonne :
<http://www.essonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Agriculture-foret-et-developpement-rural/Agriculture/Foncier-Consommation-d-espace-agricole-forestier-ou-naturel/CDPENAF-de-l-Essonne>